

LegalPlace ou Legalstart : quelles différences ?

## Description

LegalPlace ou Legalstart ? Cette question peut se poser lorsque l'on souhaite déléguer ses [formalités de création d'entreprise](#) et/ou d'autres démarches juridiques (comptabilité, domiciliation) à une plateforme spécialisée en ligne.

Cet article a vocation à vous renseigner sur les prestations proposées par ces 2 plateformes ainsi que sur les prix pratiqués et les avis clients.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

## LegalPlace ou Legalstart, quels sont les points communs ?

LegalPlace et Legalstart sont 2 legaltechs. En d'autres termes, il s'agit de **plateformes spécialisées dans les formalités de création d'entreprise**.

Ainsi, elles permettent aux entrepreneurs de se faire accompagner dans les formalités de création, de gestion, de modification et de dissolution de leur entreprises. Cela offre un réel gain de temps et un bon accompagnement selon la formule choisie.

Aussi bien chez LegalPlace que chez Legalstart, il est possible de :

- [Créer une auto-entreprise](#), une entreprise individuelle, une SAS, un SARL, une SCI ;
- Créer une association ;
- Gérer son entreprise : grâce à la modification des statuts, l'augmentation de capital social, les transformations de société, la déclaration des bénéficiaires effectifs, etc,
- Procéder à la dissolution et à la liquidation d'une structure.

**Bon à savoir** : grâce à LegalPlace et Legalstart, il est possible de créer une SAS.

De plus, les 2 plateformes, au-delà de la création et de la gestion d'entreprises, **proposent des formalités juridiques annexes** telles que :

- De modèles de contrat de travail ;

- Des modèles de baux d'habitation ;
- Des modèles de lettre de licenciement ;
- Des pactes d'associés/ actionnaires,;
- Des CGV et des CGU, etc.

**A noter** : si vous faites appel à une des ces plateformes en ligne, en pratique vous remplissez des formulaires directement en ligne en donnant procuration à ces plateformes pour réaliser à votre place les démarches juridiques choisies.

Au fur et à mesure de cet article, il sera étudié les différents services et les prix pratiqués par ces 2 plateformes de création d'entreprise en ligne, selon vos besoins.

## Quelles sont les différences entre ces plateformes ?

LegalPlace et Legalstart sont des plateformes de formalités juridiques concurrentes. Ainsi, chacune se distingue de l'autre par quelques services différents.

### Atouts de Legalstart

Chez Legalstart après avoir créé votre structure, si besoin, il est proposé une formalité de d'approbation et de dépôt de comptes annuels.

De plus, en cas de fermeture de votre société, cette plateforme propose de réaliser l'acte de cessions de parts sociales ou d'actions selon la forme de société, de transformer votre auto-entreprise en la société de votre choix, ou encore de procéder à la transmission universelle de patrimoine ([TUP](#)).

S'ajoute à cela, **tout un volet de propriété intellectuelle** comprenant le dépôt de marque, de logo, la recherche d'antériorité. En d'autre terme, il s'agit d'un service permettant de protéger votre marque ou votre création.

Enfin, récemment Legalstart a **développé son service de comptabilité** : LS Compta. Grâce à ce service, les clients bénéficient d'un accompagnement comptable et d'un logiciel de comptabilité.

### Atouts de LegalPlace

La plateforme LegalPlace se distingue de Legalstart sur certains aspects.

En effet, sur certaines formalités (création d'entreprise, modifications statutaires...), LegalPlace propose **des tarifs plus compétitifs**, notamment en pack tout-en-un, ce

qui peut être intéressant pour les entrepreneurs avec un budget maîtrisé.

De plus, LegalPlace une offre complète, [Kanoon](#), est dédiée à la gestion des salariés et la gestion RH comprenant au choix selon les besoins de l'employeur, les élections du CSE, la négociation d'accord d'entreprise forfait jour, le plan de reprise d'activité, etc.

En outre, LegalPlace dispose également d'un service de comptabilité, [ComptaPlace](#), comprenant un service d'expertise comptable et la mise à disposition d'un logiciel de comptabilité.

Enfin, cette structure **propose un service de domiciliation** dans un des quartiers les plus prestigieux de Paris à partir de 17€/mois seulement.

**Zoom** : LegalPlace propose de vous accompagner dans vos formalités de [création d'entreprise](#). Nos experts se chargent de générer les statuts et d'effectuer les démarches de création de votre entreprise. Le processus est très simple : il vous suffit de répondre à un formulaire rapide, puis de transmettre les justificatifs demandés.

## LegalPlace ou Legalstart, quelles sont les prestations proposées ?

LegalPlace et Legalstart proposent toutes les deux la création de diverses structures juridiques et proposent également d'autres formalités.

### Les créations d'entreprises

Les 2 plateformes proposent d'accomplir à votre place les formalités de création d'entreprise.

Voici un tableau indiquant quelles structures peuvent être créées chez l'une ou l'autre des plateformes susvisées.

**LegalPlace**

**Legalstart**

- Création de SAS
- Création de SA
- Création de SASU
- Création de SARL
- Création d'EURL
- Création de SCI
- Création de société civile
- Création d'auto-entreprise
- Création d'entreprise individuelle
- Création de SELAS
- Création de SELARL
- Création de SAS
- Création de SASU
- Création d'EURL
- Création de SARL
- Création de SCI
- Création de société civile
- Création d'auto-entreprise
- Création d'entreprise individuelle

**A noter :** aussi bien, chez LegalPlace que chez Legalstart, il est également possible de [créer une association](#).

## Autres prestations proposées

Au-delà de la création d'entreprise, les deux plateformes proposent de vous accompagner dans la gestion de vos actes juridiques de la vie courante.

Ainsi, voici un tableau récapitulatif des différents actes proposés par LegalPlace et Legalstart.

	LegalPlace	Legalstart
<b>Protection de la marque</b>	/	<ul style="list-style-type: none"><li>– Dépôt de marque, logo</li><li>– Recherche d'antériorité</li><li>-Surveillance de marque</li></ul>

	Organe dédié : Kanoon	
<b>Gestion des salariés</b>	(CSE, accord forfait jours, etc.)	/
<b>Comptabilité</b>	ComptaPlace	LS Compta
<b>Domiciliation</b>	Oui	/
<b>Gestion du site internet</b>	CVG/ CGU	CGV/ CGU
	– Pacte d’associés/d’actionnaire	– Pacte d’associés/d’actionnaire
<b>Gestion d’entreprise</b>	– Déclaration des bénéficiaires effectifs	– Déclaration des bénéficiaires effectifs
	– Compte courant d’associés	– Compte courant d’associés
<b>Modification des statuts</b>	Changement de siège social, de dirigeant, d’objet social, de dénomination sociale, augmentation de capital social, etc.	Changement de siège social, de dirigeant, d’objet social, de dénomination sociale, augmentation de capital social, etc.
	– Dissolution/liquidation	– Dissolution/liquidation
<b>Fermeture entreprise</b>	– Radiation	– Radiation
	– Transformation	– Transformation
	– En droit du travail	– En droit du travail
<b>Modèle de documents juridiques</b>	– En droit des sociétés	– En droit des sociétés
	– En droit immobilier	-Droit immobilier
	– En droit commercial	-Droit commercial
<b>Véhicules</b>	Démarches relatives à la carte grise	/
<b>Vie quotidienne</b>	Pacs/cambriolage/ testament	/

## Quels sont les tarifs pratiqués par LegalPlace et

## Legalstart pour la création d'entreprise?

Concernant les tarifs, LegalPlace et Legalstart sont organisés de la même manière. En effet, pour chaque création de société (EURL, SASU, SARL et SAS ) **3 tarifs sont proposés selon l'accompagnement souhaité.**

### Tarifs et offres de Legalstart

Chez Legalstart, on parle au choix :

- D'offre "starter" ;
- D'offre "standard" ;
- D'offre "premium".

Voici un tableau récapitulatif des prix pratiqués par Legalstart selon l'offre choisie et les prestations proposées en fonction du forfait.

	<b>Offre Starter</b>	<b>Offre Standard</b>	<b>Offre Premium</b>
<b>Prix</b>	0€ HT	99€ HT	A partir de 199€ HT
<b>Prestations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Statuts</li> <li>– Dossier complet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Statuts</li> <li>-Dossier complet</li> <li>Validation du dossier</li> <li>– Immatriculation au greffe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Statuts</li> <li>-Dossier complet</li> <li>-Validation du dossier</li> <li>-Immatriculation au greffe</li> <li>Traitement du dossier 24h</li> <li>– Assurance anti-rejet greffe</li> <li>– Assistance Legalstart offert pendant 30 jours</li> </ul>

### Les prix pratiqués par LegalPlace

LegalPlace propose également, **du moins chère à la plus chère**, les offres suivantes:

- Une offre “statuts seul” ;
- Une offre “création standard” ;
- Une offre création express”.

Voici un tableau récapitulatif des prix pratiqués par LegalPlace selon l’offre choisie et les prestations proposées en fonction du forfait.

	<b>Offre Statuts seuls</b>	<b>Offre Création standard</b>	<b>Offre Création express</b>
<b>Prix</b>	1€ HT	99€ HT	199€ HT – Statuts
<b>Prestations</b>	– Statuts	– Statuts – Immatriculation auprès du greffe – Obtention du Kbis	– Immatriculation auprès du greffe – Obtention du Kbis – Traitement express en 24h – assistance juriste illimitée (mail chat)

**Attention :** à tous les prix proposés par les deux plateformes, il faut rajouter les frais administratifs (les frais des greffes et les frais des annonces légales,etc.)

Sur leurs sites respectifs, vous pourrez également retrouver tous les frais des autres démarches juridiques proposées par ces plateformes.

## LegalPlace ou Legalstart, qu’en disent les clients ?

Un des meilleurs indicateurs sur un service demeure les avis laissés par les clients et/ou utilisateurs. Voici donc les avis sur les 2 plateformes juridiques.

### Retours des clients de Legalstart

Dans l’ensemble, les avis laissés concernant les services proposés par Legalstart **sont positifs** :

- 4,61/5 pour Avis vérifiés (sur 3567 avis) ;

- 4,4/5 pour Google (sur 6 002 avis);
- 4,3/5 pour Trustpilot (sur 2 999 avis).

## Les avis des clients de LegalPlace

Pour LegalPlace, les avis laissés par les clients **sont également bons** et légèrement meilleurs que ceux de son concurrent.

A ce titre, les avis sont les suivants :

- 4,5/5 pour Google (sur 9 454 avis) ;
- 4,7/5 pour Trustpilot ( sur 3 492 avis).

De ce fait, les deux plateformes, au regard de leurs avis, **ont un bon rapport qualité/prix** avec des services appréciés par les utilisateurs.

## Comment choisir ?

Finalement, LegalPlace vs Legalstart, comment choisir ? Tout dépend de vos besoins et de votre budget.

Concrètement, les 2 plateformes proposent un **accompagnement sensiblement similaire dans la création et la gestion d'entreprise**.

Au-delà de la création d'entreprise, LegalPlace se place en leader notamment au regard de l'accompagnement proposé sur la gestion des salariés et l'accompagnement juridique quotidien des particuliers (Bail, Pacs, SIV, etc.)/

**Bon à savoir** : dans tous les cas, ces 2 structures ne sont pas les seules à effectuer des formalités de création d'entreprise. Ainsi, si les prestations ne sont pas satisfaisantes, vous pouvez solliciter une autre plateforme, un avocat ou un expert-comptable ou encore effectuer lesdites formalités seules.

## FAQ

### Quel est le meilleur site pour créer son entreprise en ligne ?

Il existe plusieurs plateformes juridiques spécialisées dans la création d'entreprise en

---

ligne. N'hésitez pas à le solliciter afin de connaître leurs prestations et les prix pratiqués.

## **Comment créer son entreprise en ligne ?**

Pour créer votre entreprise en ligne, vous pouvez contacter une plateforme spécialisée dans la création d'entreprise. Si vous souhaitez effectuer les démarches seul, il faut respecter les étapes propres à chaque forme de société (rédaction des statuts, dépôt de capital social, etc.) et déposer un dossier auprès du guichet unique sur le site de l'INPI.

## **Pourquoi faire appel à une legaltech pour vos formalités d'entreprise ?**

De telles entreprises proposent de nombreuses démarches et l'automatisation des procédés permet aux clients de réaliser des économies conséquentes. Ainsi, une legaltech est une alternative financière intéressante par rapport aux honoraires exercés par les notaires, avocats et experts comptables.